

BILLS—*Suite.*BILLS PUBLICS—*Fin.*

10. Débat sur motion pour 2^e lecture d'un bill interrompue par l'ajournement de la Chambre, 193.
11. De consentement unanime, une motion pour 2^e lecture d'un bill, résolue dans la négative, est soumise de nouveau à la Chambre, 243.
12. Bill modifié en comité général pris en considération immédiatement, 55, etc.
13. Ordre de siéger en comité sur un bill rescindé et bill retiré, 445, 580, 756. Déféré à un comité permanent, 84. A un comité spécial, 201. Inscrit parmi les ordres du gouvernement, 637.
14. Bill en comité sur 3^e lecture, 358. Motion pour formation du comité réjetée, 450.
15. Appel de la décision du président du comité général sur un bill, 446, 542.
16. Différentes phases d'un bill à la même séance, 55. Toutes les phases, 316, 402, 495, 505, 716, 719, 726.
17. Bills du Sénat lus le même jour qu'apportés, 284, 622. Le jour suivant, 287, etc.
18. Prise en considération des amendements du Sénat; Rescindés; Bill retiré, 668. Inscrit parmi les ordres du gouvernement, 728.
19. Amendements des Communes aux bills du Sénat, 366, 422. Sénat adopte sans amendement, 430.
20. Amendements du Sénat aux bills des Communes considérés plus tard, 426. Adoptés sans amendement, 342. Avec amendements, 342, 431, 648, 667. Sénat concourt, 407. N'acquiesce pas, 343, 662, 665. Sénat n'insiste pas, 408, 759. Insiste, 698. La Chambre insiste sur ses amendements, 758.
21. Comité spécial nommé pour rédiger raisons de non acquiescement aux amendements faits par le Sénat à un bill des Communes, 699.
22. Conférences entre le Sénat et les Communes pour faire connaître raisons de non acquiescement de la part des Communes aux amendements faits par le Sénat à un bill des Communes, 705, 706, 716, 717, 723, 724, 757.
23. Bills sanctionnés durant la session, 326, 328, 408, 509, 510. A la prorogation, 759, 761.

BILLS PRIVÉS:

24. Formation du comité permanent des Bills privés, 22, 43. Permis de siéger durant les séances, 506. Bills étudiés, 75, etc. Rapports sur différents bills, 151, 159, 174, 194, 205, 216, 235, 250, 275, 287, 324, 401, 441, 460, 513, 563. Rapport d'un préambule non prouvé, 174, 216. Recommande que certains articles d'un bill soient référés au comité des Chemins de fer, 250. Recommande qu'un bill soit retiré, 324, 401. Honoraires remboursés, 174, 216, 235, 324, 401.
25. Pétitions pour présenter une pétition de bill privé, 171, etc. Le comité des Ordres Permanents recommandant la réception de la pétition, 179, etc.
26. Permis de présenter une pétition de bill privé après expiration de temps, 179, 180, etc. Motion retirée, 488.
27. Pétition lue le jour même de sa présentation, 179, 180. Le jour suivant, 157.
28. Avis irréguliers, considérés suffisant, 111, 137, etc.
29. Avis suffisant quant à une partie seulement de la pétition, 85, 111, 117.